



OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE OFICI PUBLIC DE LA LENGUA OCCITANA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N°6

Du vendredi 16 juin 2017

Toulouse

Assemblée générale n°6 du 16 juin 2017

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale n°6 (16 juin 2017)

1. **[délibération n°AG170716.01]** Adoption du PV de l'assemblée générale n°5 ;

GESTION ADMINISTRATIVE

2. **[délibération n°AG170716.02]** Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu des décisions n°AG160322.06 et AG161209.11 ;

PROGRAMME D'ACTIVITÉ

3. Point sur l'élaboration des conventions académiques sur l'enseignement de l'occitan ;
4. **[délibération n°AG170716.03]** Adoption du dispositif des bourses Ensenhar (volet professeur) valable pour les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers ;
5. **[délibération n°AG170716.04]** Approbation de l'attribution d'un soutien aux opérateurs (deuxième volet) des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ;

DIVERS

6. Points d'information relevant du programme d'activité et de la communication.

OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE

OFICI PUBLIC DE LA LENGA OCCITANA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 16 juin 2017

RAPPORT N° AG170616.01

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MARS 2016.

Mesdames, Messieurs,

Lors de la précédente Assemblée générale du Groupement, un procès-verbal de séance a été établi et qu'il convient de soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale du 31 mars, ci-annexé, est approuvé.

La Président/e du Conseil d'Administration

Charline CLAVEAU-ABBADIE

ANNEXE

Annexe du rapport n°AG170616.01

OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE

OFICI PUBLIC DE LA LENGA OCCITANA

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N°5 DU 31 MARS 2016

Lieu : Conseil Régional Région Occitanie, 22 Bd du Maréchal Juin 31406 Toulouse/Tolosa cedex 9.

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives)

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,

M. Patric ROUX, Conseiller Régional d'Occitanie, 1^{er} Vice-Président du Groupement,

Madame Hélène BERNARD, Rectrice de l'académie de Toulouse, 2^{ème} Vice-Présidente du Groupement,

Mme Mumine OZSOY, Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine, Membre,

Par ailleurs, M. Estève CROS, Directeur et Mme Lucie CANO, Agent comptable, avec voix consultatives.

Autres personnalités présentes :

M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional de l'Académie de Toulouse,

Mme Dominique BONNEMÈRE, Chargée de Mission du Groupement,

M. Pierre-Jean DUPUY, adjoint au DRAC d'Occitanie,

M. Jérémie OBISPO, Chef de Mission Langues et Cultures Régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,

M. Frédéric VIAELLE, Assistant-Gestionnaire du Groupement.

Pouvoir reçu de :

Mme Dominique SALOMON en faveur de M. Patric ROUX ;

M. Laurent ROTURIER en faveur de Mme Hélène BERNARD.

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer valablement, conformément à l'article 12.3 de la convention constitutive du Groupement.

Point 1 :

Délibération AG170331.01

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 DÉCEMBRE 2016.

Après relecture par les membres de l'Assemblée générale, le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juillet 2016 soumis au vote, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix).

Point 2 :

Délibération n°AG170331.02

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016 DU GROUPEMENT.

Après examen des pièces par les membres de l'Assemblée générale, la délibération, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix).

Point 3 :

Délibération n°AG170331.03

OBJET : ADOPTION DE LA DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 DU GROUPEMENT (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE).

Après examen du projet de décision budgétaire modificative n°1 par les membres de l'assemblée générale, la délibération, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix).

Délibération n°AG170331.04

OBJET : ADOPTION DU BILAN D'ACTIVITÉ 2016 DU GROUPEMENT.

Après examen du projet de texte par les membres de l'Assemblée générale, la délibération, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (6 voix).

Délibération AG170331.05

OBJET : ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2017 DU GROUPEMENT.

Après examen du projet de texte par les membres de l'Assemblée générale, la délibération, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (6 voix).

Délibération AG170331.06



OBJET : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN AUX OPÉRATEURS (PREMIER VOLET) DES RÉGIONS NOUVELLE-AQUITAINE ET OCCITANIE.

Le Vice-Président indique que la loi NOTRe a un effet multiplicateur sur les autres collectivités territoriales au regard du développement des langues et cultures régionales.

Sur le Congrès Permanent de la Langue Occitane, la Présidente indique qu'une étude a été réalisée et remise relativement à un possible rapprochement entre le Congrès et le Groupement. Cette association a une légitimité forte rappelle la Présidente.

Après examen des propositions par les membres de l'Assemblée générale, la délibération, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix).

Délibération n°AG170331.07

OBJET : CRÉATION DE DEUX INSTANCES CONSULTATIVES PROVISOIRES DU GROUPEMENT (ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES).

La délibération, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix).

Délibération n°AG170331.08

OBJET : POINT SUR LES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTEUR EN VERTU DES DÉCISIONS N°AG160322.06 et AG161209.11.

La délibération, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix).

OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE

OFICI PUBLIC DE LA LENGA OCCITANA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 16 juin 2017

GESTION ADMINISTRATIVE

Rapport N°AG170616.02

OBJET : POINT SUR LES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTEUR EN VERTU DES DÉCISIONS N°AG130322.06 et N°AG161206.11

Mesdames, Messieurs,

Suite à la délégation donnée au Directeur pour la réalisation des achats de services et de matériel, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et que leurs montants n'excèdent pas 70 000 € (TTC) en vertu des décisions N°AG160322.06 et N°AG161203.11, il vous est proposé de prendre acte du compte rendu de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur attribuée en vertu des décisions N°AG160322.06 et N°AG161203.11, pour les opérations telles que résumées en annexe.



La Présidente du Conseil d'Administration

Charline CLAVEAU- ABBADIE

Resp.	N° Marché	Intitulé	Titulaire	Forme marché	Publicité	Montant année N	Montant année N+1	Montant année N+2	Montant année N+3	Montant total TTC	Etat	lancement consultation	Date limite consultation	date notification	Date début prestation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
EC	M17.01	Publicité pour les recrutements (poste C)	Vistedit et Lojornal et (ADOC)	art.30 du décret n°2016-360	Sollicitation des deux seuls prestataires de presse écrite spécialisée	1 230,00 €	X	X	X	1 230,00 €	CLOS	23/03/17	27/03/17	27/03/17	27/03/17	2	27/05/2017
EC	M17.02	Publicité pour les recrutements (poste A)	Vistedit et Lojornal et (ADOC)	art.30 du décret n°2016-360	Sollicitation des deux seuls prestataires de presse écrite spécialisée	1 040,00 €	X	X	X	1 040,00 €	CLOS	03/05/17	15/05/17	15/05/17	15/05/17	2	15/07/2017
EC	M17.03	Achat d'une tournée de trois représentations auprès d'écoles Calandreta de Nouvelle-Aquitaine	Caps Negues	art.30 du décret n°2016-360	Sollicitation d'un prestataire	5 000,00 €	X	X	X	5 000,00 €	CLOS	15/05/17	15/05/17	15/05/17	15/05/17	12	15/05/2018
EC	M17.04	Achat du trophée Jan Moreu 2017	Elivert - Created	art.30 du décret n°2016-361	Sollicitation d'un prestataire	156,00 €	X	X	X	156,00 €	CLOS	15/05/17	15/05/17	15/05/17	15/05/17	1	15/06/2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 16 juin 2017

Rapport N° AG170616.03

OBJET : ADOPTION DU DISPOSITIF DES BOURSES ENSEHAR (VOLET PROFESSEURS) POUR LES ACADÉMIES DE BORDEAUX AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Mesdames, Messieurs,

Le manque d'enseignants bilingues français-occitan formés est un obstacle majeur au développement des filières bilingues d'enseignement qui constituent aujourd'hui le principal moyen de transmission de la langue occitane.

Cette situation a conduit les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées à créer respectivement en mars et en septembre 2011, un dispositif de bourses d'études spécifique dénommé « Ensenhar » en faveur des étudiants se destinant à cet enseignement.

Par ailleurs, la Région Aquitaine a étendu en mars 2014 ce dispositif aux professeurs bénéficiant d'un congé formation du Rectorat afin de les inciter à se former puis à enseigner dans les filières bilingues occitan-français de l'académie et ce afin de compléter le dispositif incitatif précédemment cité.

Il s'agit aujourd'hui, dans le cadre d'une mutualisation de moyens et de compétences via l'Office Public de la Langue Occitane, de mettre en œuvre ce dispositif à l'échelle des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers. Une extension aux académies de Limoges, Montpellier, Poitiers et Toulouse sera mise à l'étude à partir de septembre 2017 pour une publicisation auprès des publics concernés fin novembre 2017.

Les bénéficiaires de ce dispositif « Ensenhar, volet professeurs » sont les enseignants qui :

- sont en poste (titulaires de la fonction publique) dans les académies de Bordeaux (1^{er} et 2nd degré) ;
- bénéficient d'un congé individuel de formation (CIF) de 6 ou 9 mois afin de se former à l'occitan ;
- sont inscrits à une formation longue de 6 mois à temps plein en langue occitane (enseignants du 1^{er} degré) ou de 9 mois à mi-temps (2nd degré) auprès d'un organisme agréé.

Les bénéficiaires seront alors amenés à passer un examen de langue (Diplôme de Compétence en Langue) et à valider une habilitation ou une certification complémentaire avant de poursuivre leur carrière dans l'enseignement de l'occitan.

L'aide octroyée est de 4 000 € non renouvelable.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Le dispositif des bourses « Ensenhar - volet professeur » et la convention type, joints en annexe, sont approuvés.

ARTICLE DEUX : Ce dispositif est exécutoire à partir de l'année scolaire 2017/2018.



La Président/e du Conseil d'Administration

Charline CLAVEAU-ABBADIE

Annexe de la délibération n°AG170616.03 :

Dispositif « Ensenhar – volet professeurs » Bourse de formation favorisant l'émergence d'enseignants bilingues français-occitan

Volet professeurs

La bourse « Ensenhar - volet professeurs » est une aide individuelle en faveur des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré titulaires de la fonction publique au sein de l'éducation nationale et désireux de se former à l'occitan afin d'enseigner dans cette langue. Elle est mise en place dans le cadre des actions de la politique linguistique menée par les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, de l'État, au moyen de l'Office Public de la Langue Occitane.

Quel objectif ?

Former un nombre suffisant de personnes qui soient en capacité d'enseigner la langue occitane et en langue occitane dans le système scolaire pour en permettre sa transmission.

Pour qui ?

(Si vous êtes étudiants et non encore titularisés, veuillez consulter le règlement du dispositif « Ensenhar – volet étudiants » adopté par délibération n°AG161209.05 du 9 décembre 2016)

Les enseignants qui :

- sont en poste (titulaires de la fonction publique) dans les académies de Bordeaux, Limoges ou Poitiers (1^{er} et 2nd degré) ;
- bénéficient d'un congé individuel de formation (CIF) de 6 ou 9 mois afin de se former à l'occitan ;
- sont inscrits à une formation longue de 6 mois à temps plein en langue occitane (enseignants du 1^{er} degré) ou de 9 mois à mi-temps (2nd degré) auprès d'un organisme agréé.

Engagement des bénéficiaires

En contrepartie de la bourse, les bénéficiaires s'engagent :

- à suivre la totalité de la formation ;
- à s'inscrire et à se présenter aux épreuves d'habilitation ou de certification complémentaire à l'enseignement de l'occitan ;
- à enseigner en occitan pendant 5 ans au moins en Nouvelle-Aquitaine après leur habilitation ;
- à passer le Diplôme de Compétence en Langue (DCL) occitan et à en communiquer le résultat aux services de l'Office Public de la Langue Occitane.

Seuls les dossiers complets seront traités par les services de l'Office Public de la Langue Occitane.



Comment ?

Constitution du dossier

Le dossier devra être adressé à l'Office Public de la Langue Occitane – dispositif Ensenhar

Il comprendra :

- un CV ;
- une lettre de motivation présentant le projet professionnel et précisant le type d'enseignement bilingue auquel le candidat se destine ou est en poste ;
- la lettre d'engagement remplie et dûment signée ;
- une copie du dernier décret de nomination dans le corps d'enseignant ;
- le certificat d'obtention du Congé Individuel de Formation par le Rectorat correspondant ;

Quelles modalités ?

Financements

Le montant est de 4 000 € pour une formation longue de 6 mois à temps plein (1er degré) ou 9 mois à mi-temps (2nd degré). Cette somme permet de couvrir la totalité des frais pédagogiques de la formation.

Modalités de versement :

Un premier versement (50 % de la bourse) sera effectué à la réception de l'attestation d'entrée en formation, de la convention signée par le boursier, et d'un RIB de moins de deux mois.

Un second versement (solde de 50 % de la bourse) sera effectué à la réception de l'attestation de suivi complet de la formation et d'une copie du Diplôme de Compétence en Langue (langue occitane).

Modalités de contrôle :

En cas de rupture de son engagement, le bénéficiaire devra rembourser la bourse allouée. Ces dispositions sont détaillées dans la convention d'engagement du bénéficiaire.

Procédure de sélection des candidats :

Les candidats qui auront retourné un dossier complet aux services de l'Office Public de la Langue Occitane seront auditionnés par un jury composé de représentants de l'Office Public de la Langue Occitane, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Éducation nationale.

Chaque candidat présélectionné recevra une convocation écrite.

Les avis du jury seront connus à partir de septembre de l'année en cours. Une fois les avis validés par le Conseil d'administration, les candidats retenus recevront alors une convention d'engagement à signer.



Retrait et dépôt d'un dossier :

La date limite de dépôt du dossier et la lettre d'engagement sont disponibles sur le site de l'Office Public de la Langue Occitane : www.ofici-occitan.eu

Les dossiers sont à adresser à :

Office Public de la Langue Occitane

Dispositif Ensenhar – volet professeurs

22 Bd du Maréchal Juin

31406 Toulouse cedex 9

Tel : 05 82 60 02 80



**BOURSES ENSEHAR - VOLET PROFESSEURS
CONVENTION N°XXXXX**

Montant : **4 000 €**

Vu la délibération n°AG170716.03 de l'Assemblée générale du Groupement en date du 16 juin 2017, approuvant le dispositif des Bourses « Ensenhar – Volet professeurs » ;

Vu la demande du bénéficiaire enregistrée sous le numéro XXXXXX en date du XXXXXXXXXXXXXXX ;

Vu l'avis du jury « Ensenhar » réuni à XXXX le XXXXXXXXXXXXXXX ;

Vu la délibération n°XXXXXXX du Conseil d'administration du Groupement en date du XXXXX ;

Vu la délégation attribuée au Directeur par l'article 14 de la convention constitutive du Groupement publiée au recueil des actes administratifs en date du 24 septembre 2015 ;

Entre :

L'Office Public de la Langue Occitane, 22 Boulevard du Maréchal Juin, 31406 Toulouse cedex 9, représenté par son Directeur, ci-après désigné le Groupement ;

Et

Monsieur/Madame XXXXX demeurant à XXXXX, ci-après désigné/e le bénéficiaire ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'attribution de la bourse d'études « ENSENHAR » d'un montant de 4 000 €, à titre forfaitaire, en faveur du bénéficiaire afin de suivre une formation de xx mois par le biais d'un CIF (Congés Individuel de Formation) lui permettant d'obtenir une habilitation à enseigner en occitan. La bourse d'étude porte sur l'année scolaire XXXX/XXXX.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT

La bourse d'étude sera versée en deux fois sur présentation par le bénéficiaire des pièces justificatives suivantes accompagnées d'un relevé d'identité bancaire :

- 50 %, soit 2.000 € sur présentation de **l'attestation d'entrée en formation, de la lettre d'engagement signée par le boursier**, de la **présente convention signée** par les deux parties ainsi qu'un RIB de moins de 2 mois.
- 50 %, soit 2.000 € à la réception de **l'attestation de suivi complet de la formation, d'une copie du DCL (Diplôme de Compétence en Langue)** ainsi qu'un RIB de moins de 2 mois.

La première demande de paiement par le bénéficiaire devra intervenir dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de signature de la présente convention. Les pièces nécessaires au versement du solde de la bourse d'études devront parvenir à l'Office Public de la Langue Occitane dans un délai maximum de 12 mois à partir de la fin des épreuves.

Le non-respect de ce délai entraînera l'annulation des sommes à verser et le reversement des sommes déjà perçues.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

- à suivre la formation dans sa totalité ;
- à s'inscrire et se présenter aux épreuves d'habilitation ou de certification complémentaire à l'enseignement de l'occitan ;
- à enseigner en occitan pendant 5 ans au moins dans les académies de Bordeaux, Limoges ou Poitiers après son habilitation.

ARTICLE 4 : CONTRÔLES

Le Groupement se réserve, en dehors de la vérification opérée au moment du versement de la bourse, le droit de procéder à toute autre forme de contrôle portant sur l'utilisation de la bourse d'étude, objet de la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à faciliter la réalisation de ce contrôle.

ARTICLE 5 : NON VERSEMENT, REVERSEMENT ET SUSPENSION

En cas de non respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relatives au contrôle, le Groupement exigera le reversement de toutes les sommes versées. Il en est de



même si le bénéficiaire décide de renoncer à l'exécution de la présente convention, moyennant un préavis écrit de 30 jours.

La demande de reversement par le Groupement intervient après une mise en demeure informant le bénéficiaire qu'il dispose d'un délai de deux mois pour produire ses observations avant la mise en œuvre de la procédure de recouvrement des sommes indûment versées.

Cette mise en demeure est faite par lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire disposant d'un délai de deux mois courant à compter de la réception de cette mise en demeure.

En outre et dans tous les cas, le Groupement se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie jusqu'au **XXXXX**.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Toulouse.

Fait en 2 exemplaires :

A Toulouse, le

à XXXXXXXX, le

Pour l'Office Public de la Langue Occitane

Le Bénéficiaire

Le Directeur

M./Mme XXXXXXXX

Rapport N°AG170616.04

OBJET : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN AUX OPÉRATEURS (2^{ÈME} VOLET)

Mesdames, Messieurs,

L'Office Public de la Langue Occitane a pour mission de structurer et de développer les actions liées à la transmission et à l'usage ou la socialisation de la langue occitane, notamment celles portées par les opérateurs tiers.

Dans le cadre de cette mission, Il est proposé :

- L'affectation d'un crédit de 253 750 € en faveur de 12 projets dont le détail figure en annexe,
- Le rejet de la demande de 4 projets dont le détail figure dans la même annexe.

Pour mémoire, la participation au titre de la contribution au programme annuel d'activités pour les projets liés à la transmission et à l'usage de la langue occitane de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 756 000 € et celle de la Région Occitanie de 1 715 998 €, soit un total de 2 471 998 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : une aide d'un montant total de 253 750 € est attribuée aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe.

ARTICLE DEUX : les crédits afférents sont affectés suivant ce même tableau.

ARTICLE TROIS : les projets portant la mention « 0 € » dans ce même tableau font l'objet d'un rejet.



La Président/e du Conseil d'Administration

Charline CLAVEAU-ABBADIE



PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° : 17002</p> <p>VISTEDIT</p> <p>64238 LESCAR</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : L'édition des revues en occitan pour enfants Plumalhon et Papagai en 2017</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : La société édite deux revues en occitan disponibles par abonnement : Papagai, destiné aux 4-8 ans qui contient contes, jeux, BD et des pages de découverte. Plumalhon, destiné aux 9 – 13 ans, qui contient reportages, BD, pages d'histoire et d'actualité. Ces revues sont publiées en coopération avec d'autres langues régionales (breton et corse).</p> <p>VISTEDIT est une société d'éditions en langue occitane (revues pour enfants - DVD, documentaires et dessins-animés - moyens et long métrages ainsi que des séries animées, en partenariat avec l'association de doublage occitan Conta'm.</p> <p>Subventions 2016 : 17 000 € OPLO - 5 000 € Région Occitanie (financement de l'ex Région Languedoc-Roussillon)</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>166 623 €</p> <p>109105 €</p> <p>0 €</p> <p>7835 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>7078 €</p> <p>42 605 €</p>	<p>12 000 €</p> <p>Arrêté</p>



PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>Université Toulouse Jean-Jaurès (31) A</p> <p>31058 TOULOUSE CEDEX 9</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : L'organisation de Conférences DUOC "Dimècres Universitaris Occitans e Catalans"</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : L'Université de Toulouse Jean-Jaurès organise les « Dimècres Universitaris Occitans e Catalans », conférences mensuelles à thématique scientifique sur la matière occitane, ouvertes au grand public qui se déroulent à la Maison d'Occitanie.</p> <p>Ce cycle de conférences organisé par l'équipe des enseignants-chercheurs d'occitan de l'Université Toulouse Jean-Jaurès existe depuis 2007.</p> <p>Subventions 2016 : 1 500 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>12 581€</p> <p>10 376 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>2 205 €</p>	<p>1 500 €</p> <p>Arrêté</p>
<p>Dos. N° :</p> <p>Université Toulouse Jean-Jaurès (31) A</p> <p>31058 TOULOUSE CEDEX 9</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : La valorisation de l'enseignement de l'occitan en 2017</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : L'Université de Toulouse Jean-Jaurès propose des actions afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité des filières d'enseignement de l'occitan, dont la Semaine Occitane, le Printemps des Poètes. Elle organise également, des projets liés à la découverte du patrimoine occitan, la réalisation de matériel de promotion des formations universitaires.</p> <p>Subventions 2016 : 5 500 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>38 147€</p> <p>28 947 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>9 200 €</p>	<p>5 500 €</p> <p>Arrêté</p>



PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Université Toulouse Jean-Jaurès (31) A</p> <p>31058 TOULOUSE CEDEX 9</p> <p>OC</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : La valorisation des collections sur la langue occitane de la Bibliothèque d'Etudes Méridionales en 2017</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : L'Université Toulouse Jean-Jaurès sollicite un soutien afin de renforcer le pôle documentaire et les activités scientifiques du domaine occitan (langue, littérature, société) de la Bibliothèque d'Etudes Méridionales, l'acquisition d'ouvrages, le financement des abonnements périodiques, l'entretien des collections. L'ensemble des collections est riche de 34 000 documents environ.</p> <p>Subventions 2016 : 6 500 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p>Département :</p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>375 277 €</p> <p>367 227 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>8 000 €</p>	<p>3 250 €</p> <p>Arrêté</p>
PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>FIMOC</p> <p>64 230 LESCAR</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : Les actions de mutualisation et développement des ressources et compétences des professionnels et des structures du secteur média occitan en 2017</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : La structure qui fédère un certain nombre de médias d'expression occitane (Vistedit/La Setmana, Radio Pais, Radio Occitanie, Radio Lengadoc Narbona, Tévé Oc... a pour objectif de soutenir des programmes mutualisés entre différents médias. Elle soutient par ailleurs la qualité linguistique des programmes produits.</p> <p>En 2017, la Fédération met en place des actions : développement et études pour les professionnels et les structures médias (étude pour la création d'un organisme de formation), une Web-radio à l'attention des 18-25 ans occitans et/ou occitanophones, une plateforme terminologie pour améliorer la qualité linguistique des médias.</p> <p>Subventions 2016 : 30 000 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p>Département :</p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>59 700 €</p> <p>9 700 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>20 000 €</p> <p>30 000 €</p>	<p>30 000 €</p> <p>Convention</p>

PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>FÉDÉRATION VIVRE AU PAYS RADIO PAIS</p> <p>64000 PAU</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : La production et la diffusion d'émissions radiophoniques en occitan ainsi que la réalisation en commun avec d'autres radios, d'émissions en occitan en 2017</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : La Radio émet dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées et le Gers. Elle souhaite poursuivre l'augmentation de la part d'occitan à l'antenne (60 % des programmes). Elle dispose de 3 studios d'enregistrement. Elle poursuivra les partenariats avec d'autres radios et médias d'expression occitane en 2017.</p> <p>Elle s'écoute dans tout le sud de la Gascogne et aussi sur internet. Elle comprend 4 salariés et 20 bénévoles. Radio PAIS est titulaire de 3 fréquences d'émission (Béarn 89,9 mhz - Bigorre 101,5 mhz - Gers 90,8 mhz).</p> <p>Subventions 2016 : 78 000 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>221 230 €</p> <p>27230 €</p> <p>0 €</p> <p>45000 €</p> <p>15000 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>54000 €</p> <p>80 000 €</p>	<p>78 000 €</p> <p>Convention</p>
PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>ESCAMBIS (34)</p> <p>34000 MONTPELLIER</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : Le fonctionnement d'une plateforme d'échange de production radiophonique occitane</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : L'objectif de l'association est de soutenir la production radiophonique en occitan dans la diversité de ces thèmes (culture, social, économique et politique) ; par la mise à disposition d'échange de production radiophonique mutualisé ; la mutualisation de postes professionnalisés de techniciens, journalistes et animateurs.</p> <p>Cependant, cette dynamique est déjà à l'œuvre via la FIMÒc, d'où le rejet proposé</p> <p>Subventions 2016 : 0 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>58 000 €</p> <p>26000 €</p> <p>2000 €</p> <p>5000 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>25 000 €</p>	<p>0 €</p>



PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>FELIBRIGE (30)</p> <p>30220 AIGUES-MORTES</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : la Maintenance du Felibrige et les actions dans les écoles félibréennes du Languedoc-Roussillon</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : Cette association a pour but de promouvoir la langue et la culture occitane. Elle organise des actions de sensibilisation à la langue occitane dans 16 écoles de la Maintenance. L'enseignement est donné à 257 élèves adultes par 26 enseignants (50 h/heddomadaires).</p> <p>Elle organise des actions pour la transmission de la langue occitane aux adultes et aux enfants, des conférences et colloques, veillées félibréennes, l'édition et la publication d'ouvrages en langue d'Oc, des expositions, des concerts, des cafés Provençaux, les hommages et devoir de mémoire aux Félibres-écrivains, la création de films de culture d'Oc...</p> <p>Subventions 2016 : 0 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>14 000 €</p> <p>0 €</p> <p>14 000€</p>	<p>2 000 €</p> <p>Arrêté</p>
PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>FELIBRIGE (31)</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : la Maintenance du Felibrige Gascogne – Haut-Languedoc et les actions dans les écoles félibréennes</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : Cette association a pour but de promouvoir la langue et la culture occitane. Elle organise également des cours d'occitan toute l'année. Elle fédère 4 associations telles que : « Les Pastourelles de Campan » : 3 000 € ; « Nati Vati Toti Comengesi » : 1 500 € ; « Grelh Roergas » : 1 000 € ; L'Escloupeto » : 1 000 €</p> <p>Ces associations organisent des projets culturels de la langue occitane tout au long de l'année.</p> <p>Subventions 2016 : 3 000 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>14 000 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>2000 €</p> <p>1500 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>10 500 €</p>	<p>2 000 €</p> <p>Arrêté</p>



PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCIEMENT		SUBVENTION
			EN €	
Dos. N° :	OBJET DE L'AIDE : l'initiation à l'occitan dans les écoles de la Haute-Garonne en 2017	Budget prévisionnel :	10 500 €	3 500 €
CREO 31	DESCRIPTIF INDICATIF : l'association organise depuis 2009 une initiation à la langue occitane dans les écoles de la Haute-Garonne et qui se déroulent par séance de 30 minutes (maternelles) ou 45 mn (élémentaires) chaque semaine. En 2017, le CREO 31 veut proposer ces actions à plus de 30 classes du département de Haute-Garonne et 15 classes de la ville de Toulouse. Subventions 2016 : 3 500 €	Ressources propres :	0 €	
		Etat :	0 €	
			3 500 €	
		<i>Département :</i>	3 500 €	
		Communes :	0 €	
		Cté de communes :	0 €	
		Régions :	0 €	
		Autres partenaires :		
		Groupement :	3 500 €	



PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>FÉDÉRATION REGIONALE LIMOUSINE DES CALANDRETAS (87)</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : Le développement et la structuration du réseau Calandreta dans l'académie de Limoges en 2017</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : Leur action se poursuit pour la transmission de la langue et la valorisation de la culture occitanes dans le Limousin. L'école est en progression (+ 50 % de la rentrée 2015 à la rentrée 2016). Elle accueille 66 calandrons en trois classes. Des formations en occitan sont proposées aux adultes, parents d'élèves tout au long de l'année avec le CFPO d'Orthez. Des projets d'ouverture de nouveaux sites sont prévus notamment en Haute-Vienne.</p> <p>Subventions 2016 : 62 000 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>91 000 €</p> <p>0 €</p> <p>25000 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>66 000 €</p>	<p>62 000 €</p> <p>Convention</p>
PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>CFPO LENGADOC</p> <p>34500 BEZIERS</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : l'organisation de formations à l'occitan en 2017</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : La structure met en oeuvre des actions de formation à la langue occitane en région Occitanie, pour toute personne qui le souhaite, grâce à des ateliers d'initiation, stages et cours hebdomadaires. C'est également un acteur de la langue et de la culture occitanes dans le domaine des formations professionnelles proposées aux adultes. Le CFPO développe une action importante qui est le cursus de formation de formateur en langue et culture régionales en relation avec le CFPC (centre de formation professionnelle catalan). Le CFPO organise également, les stages <i>Parlar</i>, les <i>Setmaniers</i>, les <i>Jornadas Parlar</i>,</p> <p>Subventions 2016 : 56 050 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>425 699 €</p> <p>188 484 €</p> <p>149215 €</p> <p>0 €</p> <p>6000 €</p> <p>0 €</p> <p>12000 €</p> <p>€</p> <p>70 000 €</p>	<p>50 000 €</p> <p>Convention</p>



PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>PASSE LANGUES</p> <p>34070</p> <p>MONTPELLIER</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : L'association mène des actions pour promouvoir la langue et la culture occitane</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : L'association dispense des cours (1 fois/semaine) pour le Cercle Occitan du Lodévois et pour le Cercle Occitan Lo Lop (Niveaux B2-C1 et A2-B1). Egalement, elle organise des sorties "Gastronomie et dégustation et découverte de la langue (1 fois/semaine) à Montpellier.</p> <p>Toutefois, le volume des actions développées et le montant de la demande formulée semble indiquer qu'un soutien public n'est pas pour l'heure nécessaire, d'où le rejet proposé.</p> <p>Subventions 2016 : 0 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>3 200 €</p> <p>2400 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>800 €</p>	<p>0 €</p>



PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>ASSOCIATION OCCITANA DE FOTBÒL</p> <p>31320 VIEILLE TOULOUSE</p> <p>OC</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : l'Association mène des actions pour promouvoir la langue et la culture occitane.</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : L'un des objectifs de l'Association est de promouvoir ses traditions linguistiques et culturelles au gré des manifestations sportives organisées en France ou à l'étranger. En 2017, des actions sportives sont menées telles que : 4 matchs de football à Toulouse entre les Occitans et les habitants des quartiers (Borderouge), à Rodez dans le cadre du programme « En attendant l'Estivada », à Chypre Nord et à Londres.</p> <p>Cependant, la plus-value en termes de transmission ou d'usage de l'occitan n'est pas démontrée, d'où le rejet proposé.</p> <p>Subventions 2016 : 0 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>31 000€</p> <p>2500 €</p> <p>0 €</p> <p>1000 €</p> <p>0 €</p> <p>1000 €</p> <p>0 €</p> <p>14500 €</p> <p>12 000 €</p>	<p>0 €</p>



PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
Dos. N° : ACPPG 32000 AUCH	OBJET DE L'AIDE : la réalisation du projet « Renforcement des actions autour de la langue et de la culture occitanes » en 2017. DESCRIPTIF INDICATIF : L'Association pour la Culture Populaire en Pays Gascon organise des actions pour la transmission de la langue occitane telles que : des ateliers de langue occitane pour adultes (découverte, apprentissage ou perfectionnement), des soirées concerts, des représentations théâtrales, des conférences... Elle diffuse des groupes musicaux de l'association dans le département du Gers. Elle intervient également auprès de structures liées à la petite enfance, dans les EHPAD et établissements résidentiels pour personnes âgées. Par ailleurs, sur la période 2014-2017 l'association participe à un projet d'échange européen ERASMUS pour la réalisation et l'édition d'un livre « GAEL-OC » de photographies commenté en 3 langues minoritaires. Subventions 2016 : 0 €	Budget prévisionnel : Ressources propres : Etat : <i>Département :</i> Communes : Cté de communes : Région : Autres partenaires : Groupement :	24 300 € 7800 € 0 € 4000 € 1500 € 0 € 0 € 9000 € 2000 €	1000 € Arrêté



PORTEUR DE PROJET	NATURE DE L'OPERATION	PRÉVISION FINANCEMENT	EN €	SUBVENTION
<p>Dos. N° :</p> <p>REVEIL OCCITAN</p> <p>82000</p> <p>MONTAUBAN</p>	<p>OBJET DE L'AIDE : l'organisation de manifestations pour la promotion de la langue et de la culture occitane en 2017</p> <p>DESCRIPTIF INDICATIF : Cette Association œuvre au quotidien pour la promotion de la langue et de la culture occitanes en organisant à Montauban de nombreuses activités telles que : l'édition d'une lettre d'information sur les manifestations occitanes « I cal anar », la formation en danses traditionnelles et des ateliers d'initiation.</p> <p>Le Réveil Occitan organise également des représentations théâtrales en occitan, des animations du marché, la participation à des fêtes interculturelles (fête des langues), la promotion de Montauban et de l'occitan en France et à l'étranger... et des conférences sur la langue occitane.</p> <p>Depuis 1986, cette Association présente des actions importantes dont le festival « Montalban Tèrra occitana ».</p> <p>Cette demande fait par ailleurs l'objet d'une prise en charge de la Région Occitanie au titre de son soutien aux Manifestations Diverses, d'où le rejet proposé.</p> <p>Subventions 2016 : 3000 €</p>	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Ressources propres :</p> <p>Etat :</p> <p><i>Département :</i></p> <p>Communes :</p> <p>Cté de communes :</p> <p>Régions :</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>Groupement :</p>	<p>34 110 €</p> <p>9110 €</p> <p>0 €</p> <p>11000 €</p> <p>3000 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p> <p>€</p> <p>11 000 €</p>	<p>0 €</p>